

# Pour le bien-être de la Femme

Etre visible pour mieux combattre les violences faites aux femmes, tel est l'objectif de l'association "Les Héritières de Demain" qui vient de voir le jour sous la houlette de Norah Lounas, sexologue clinicienne.

## Pourquoi cette association ?

Pour aider les femmes violentées à se sortir de leur situation. Une nécessité selon sa fondatrice des Héritières de Demain, Norah Lounas : "Il fallait combler un espace vide, une absence de structures dans la plaine. Aujourd'hui encore, le sujet est considéré comme tabou, surtout dans le milieu rural. Certains ont l'impression que les violences faites aux femmes ne touchent qu'une certaine catégorie de

personnes, mais il faut bien se dire que ça peut toucher tout le monde. Or, plus on sera visible, mieux ce sera pour agir", ajoute la présidente de l'association, qui espère travailler en collaboration avec l'existant pour être plus efficace. Elle, qui a pu constater, de par sa profession de sexologue clinicienne, que le fléau était bien plus fréquent que certains ne voulaient le reconnaître. "Il y a des combats pour le droit des femmes qui ne sont pas terminés. Il est important de faire évoluer les mentalités, en faisant bouger les choses."

## A qui s'adresse la structure ?

Aux femmes victimes, bien entendu, mais aussi aux personnes qui traitent directement de ce problème. "A nous de faire en sorte que ce ne soit pas tabou. Beaucoup pensent que les violences concernent le domaine du privé, mais quand un homme frappe sa femme, il faut bien se dire que ce n'est plus du domaine du privé. Il faut ouvrir les esprits."

## Les actions

Elles s'articuleront autour de deux événements phares. Le premier se déroulera le 25 novembre à l'occasion de la journée contre les violences faites aux femmes. A cette occasion, des intervenants provoqueront un moment d'échanges afin de désaccabliser la violence, de libérer les consciences : "Savoir entendre et écouter, c'est là le plus important pour aider quelqu'un à s'en sortir. Sans oublier la notion de corps, car guérir le corps peut permettre d'être mieux dans sa tête." Le deuxième temps fort de l'association concernera la journée de la femme le 8 mars. L'échange sera toujours le maître-mot de cette manifestation festive qui permettra de rappeler que la femme a dû se battre pour obtenir des droits. A partir de ça, dans un troisième



Pour la présidente des Héritières de Demain, "il faut encore évoluer les mentalités."

temps, un groupe de paroles itinérant dans l'ouest vosgien pourrait se mettre en place, avec dans l'idée de réaliser un support audio évoquant l'attitude d'une victime. "Il n'y a pas de manière de se comporter quand on est victime. Chacun réagit différemment, mais cela peut permettre aux acteurs sociaux mais aussi aux gendarmes de mieux comprendre." Afin de mettre en place toutes ces actions, Norah Lounas invite toutes les personnes de bonne volonté à une journée d'information sur l'association le 12 septembre à 19 h à son siège, à la Maison des associations à Vittef. A partir de là, un comité de pilotage devrait voir le jour. "On a besoin de tout le monde, des acteurs du social, des professions médicales, des psycholo-

gues. C'est un problème si vaste à traiter."

## Les partenaires

Ils devront être nombreux pour que l'association soit utile. "Si on veut intéresser du public, il faut des intervenants extérieurs de qualité et donc de l'argent pour les faire venir." Or, Norah Lounas a déjà frappé à la porte de plusieurs collectivités comme le Conseil général, la Région ou encore la CAF, et force est d'affirmer que l'arrivée d'une nouvelle association a plutôt été bien perçue par les décideurs.

## Comment la contacter ?

Par téléphone au numéro de portable de l'association 06.42.01.64.36 ou via Internet : [iesheritieres@aol.fr](mailto:iesheritieres@aol.fr)

S. COLIN

## En dates

**1919** : création du baccalauréat féminin.

**1924** : les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculin et féminin.

**1943** : l'épouse peut ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari.

**1944** : les femmes obtiennent le droit de vote et l'éligibilité.

**1966** : les femmes peuvent exercer une activité professionnelle sans le consentement de leur mari.

**1972** : le principe de l'égalité de rémunération entre femmes et hommes pour les travaux de valeur égale est admis.

**1980** : interdiction de licencier une femme enceinte.

**1982** : loi sur l'égalité des sexes.

**1985** : égalité des époux dans la gestion des biens de la famille et des enfants.

**2005** : les parents peuvent rédiger une déclaration conjointe de choix de nom. Ils peuvent choisir soit le nom du père, soit celui de la mère, soit les deux noms accolés dans l'ordre qu'ils souhaitent.



C'est le dessinateur parisien, Eric Giriat qui a réalisé le logo de l'association.